

**IMPORTANT**

Après lecture attentive du tableau des examens, les étudiants constatant une incompatibilité entre les épreuves sont priés de le signaler très rapidement au secrétariat :

- ☎ 03.80.39.57.71

**Aucune convocation aux épreuves orales n'est envoyée** ; les étudiants doivent consulter les panneaux d'affichage de leur section et des UE d'Ouverture (hall 1<sup>er</sup> étage Faculté de Lettres).

Aucun renseignement concernant ces oraux n'est communiqué par téléphone.

**Les étudiants doivent vérifier, la semaine précédant les examens, qu'aucune modification n'est intervenue.**

**RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES A LA DISCIPLINE DE L'EXAMEN :**

**Les étudiants doivent se présenter une demi-heure avant le début des épreuves.**

**Ils doivent être en possession de leur carte d'étudiant et d'une pièce d'identité à chaque épreuve (sans ces documents, ils ne sont pas autorisés à composer)** et sont tenus :

- avant d'entrer dans la salle d'examen, de :
  - 1) consulter la liste des étudiants autorisés à composer apposée à l'entrée de l'amphithéâtre ou de la salle d'examen, afin de vérifier que leur nom figure sur cette liste,
  - 2) relever le numéro inscrit en face de leur nom,
- dans la salle d'examen, de :
  - 1) déposer leur cartable ou sac à dos au fond de la salle ou au fond de l'amphithéâtre avant de s'installer,
  - 2) s'asseoir impérativement à la place attribuée ou, en l'absence de numéro attribué, suivre les consignes de l'enseignant responsable de la surveillance de l'épreuve. Dans les deux cas, **une place doit rester libre entre chaque candidat.**

Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche,

Les candidats demandant à quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et doivent remettre leur copie au surveillant qui leur restitue à leur retour.

**Il est interdit :**

- **de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur,**
- **d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser les téléphones portables et tout autre dispositif électronique permettant le stockage de données (iPod, appareil photo numérique...) et des documents non autorisés pendant l'épreuve.**

**Fraudes :**

Conformément à la charte des examens figurant dans le référentiel commun des études LMD, **TOUT ÉTUDIANT CONVAINCU DE FRAUDE FERA L'OBJET DES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES RÉGLEMENTAIRES.**

**COMMUNICATION DES RÉSULTATS D'EXAMENS**

Après délibération des jurys, les résultats pourront être consultés sur Internet par l'ENT (Environnement Numérique de Travail) à l'adresse <https://ent.u-bourgogne.fr>, à condition d'avoir été au préalable inscrit sur la messagerie étudiante.

En cas de problème (perte d'identifiant, aide à la connexion wifi, s'adresser au **guichet unique informatique**, à l'accueil de la **Maison de l'Étudiant**, tél 03 80 39 90 71.

**2<sup>ème</sup> SESSION D'EXAMENS**

Elle se déroulera **du lundi 18 juin au samedi 30 juin 2018.**

**RÉINSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

Les étudiants **ADMIS** à la session de **MAI 2018**, devront **obligatoirement** se réinscrire par **INTERNET** <https://ent.u-bourgogne.fr>

**entre le jeudi 5 juillet et le dimanche 15 juillet 2018**

et renvoyer très rapidement les pièces après leur réinscription.